

Commission interne AV du 6 octobre 2014

Notes de séance:

1. Bilan rentrée/ retours du terrain:

Horaire

Une collègue doit se déplacer pour 1 période dans une autre école! Dans un tel cas il faudrait avertir Laurent Vité afin qu'il puisse intervenir auprès du directeur car cela est inacceptable.

Plusieurs d'entre nous ne peuvent plus enseigner les 3 périodes de l'après-midi

Obligation de présence aux TTC.

Les demandes de chaque directeur sont très diverses. Nous sommes très tributaires de ces derniers! Certains doivent venir souvent aux ttc les jours où ils ne travaillent pas d'autres n'y vont qu'une fois par mois et d'autres seulement en fonction de l'ordre du jour . Il est incroyable qu'il y ait tant de différences.

Surveillances.

Les MDAS gym sont exemptés de surveillance et en principe les MDAS/AV qui enseignent sur plusieurs écoles aussi. Les MDAS/AV qui sont dans un seul site: oui si besoin et en fonction de leur horaire.

Il faudrait plus de souplesse pour ceux qui sont en formation quant à leur présence au TTC et aux surveillances de récréation.

2. Suivit du boycott

Plusieurs collègues ont déjà averti leur équipe de ce qu'ils ne feraient plus à l'avenir: plus d'exposition organisée en solo, plus d'atelier ouvert pour former les jeunes enseignantes etc...

En principe avec les autres MDAS gym et musique ils sont sur la même longueur d'ondes.

Une question est posée: le mot "Boycott" est-il bien adapté, n'est-ce pas simplement le refus de faire des heures supplémentaires?

Il faudra voir avec Véronique Casetta l'impact que cette action a sur la fréquentation des musées par les classes.

Il sera important de faire un bilan à la fin de l'année scolaire sur l'impact de la suppression des heures spécifiques.

Il est important que nous continuions à aller au musée **pendant** nos heures d'enseignement. Malheureusement avec les complications du nouvel horaire cela devient toujours plus difficile. Les musées ouvrent tard dans la matinée, on peut cependant demander une ouverture adaptée à nos besoins. Laurent nous rappelle qu'il y a une commission culturelle où nous pouvons aller pour nous faire entendre.

La suppression des heures spécifiques induit moins de souplesse dans nos projets car il y a plus

d'intervenants pour une classe.

3.Divers.

Il semblerait que la direction revienne sur la question de polyvalence!

Les EPP ont droit à la formation continue.

Si une personne qui enseigne habituellement dans le cycle 2, ou vis versa, doit enseigner dans le cycle 1, elle peut demander un stage pour cause de permutation, en plus de la formation B.

Il est important de remettre encore et encore la compresse concernant les ordinateurs personnels.